

**délibération :  
D\_2023\_1\_5**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 06 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 16 Décembre 2022

Présents : 18

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Avis sur le programme  
pluriannuel de gestion 2023-  
2032 des bassins de la Boëme  
et de l'Anguienne**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

**Vu** la délibération n°05/16-02-2022 du Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois en date du 16 février 2022 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable sur le programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boëme et de l'Anguienne ;

En application des arrêtés préfectoraux du 25 octobre 2022, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique présenté par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SYBRA) dont le siège se trouve au 190 route de Vindelle, Le Paradis à BALZAC (16430).

Le dossier d'enquête publique est relatif à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boëme et de l'Anguienne au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant les rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 et 3.3.5.0.

L'enquête publique d'une durée de 37 jours sera menée du 8 décembre 2022 à 9h au 13 janvier 2023 à 18h sur les communes d'Angoulême (siège de l'enquête) et Mouthiers-Sur-Boëme.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie. Monsieur Demaison, Commissaire Enquêteur a reçu le public en mairie le 22 décembre 2022 de 14h à 17h.

Le Code de l'Environnement, par ses articles L123-1 et suivants, précise que : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L.123-2 ».

A l'issue de l'enquête publique, Madame la préfète de la Charente statuera sur les déclarations d'intérêt général des programmes.

**AR Prefecture**

016-211602362-20230106-D\_2023\_1\_5-DE  
Reçu le 10/01/2023

L'intervention des collectivités publiques, dans un domaine de compétences « non obligatoire » et qui suppose un financement public est conditionnée par la reconnaissance de l'intérêt général dudit projet.

Monsieur le Maire rappelle l'approche prise pour élaborer le plan pluriannuel global pour le bassin de la Boème qui traverse la commune :

- Etudes et travaux sur le cours d'eau et non sur le versant qui peut être traités par d'autres dispositifs, ni sur les moulins qui sont des cas spécifiques avec des opérations particulières de travaux non intégrés ici,
- Souhait d'un plan de gestion financièrement raisonnable et un plan pluriannuel de travaux réalisables

Les différents travaux envisagés :

Type de travaux ponctuels : aménagement de berge, aménagement de zone d'abreuvement, retrait de clôture et d'embâcle gênant ....

Travaux linéaires : plantation de ripisylve, recharge granulométrique en lit mineur, diversification en lit mineur

Voir carte en annexe.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir **émettre un avis** sur :

- le projet du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boème,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier en application de la présente délibération.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boème,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier en application de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 10/01/2023

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

